

Master 2 - Droit des affaires							
Parcours Fiscalité des affaires et du patrimoine - en Apprentissage							
Enseignements et contrôle des connaissances : 2026-2028							

Heures de formation	485,00
Heures de suivi et d'accompagnement	10,00
Total :	495,00

Blocs de connaissances et de compétences	Organisation pédagogique							Modalités de contrôle de connaissance et de compétences (M3C) Session unique				
	ECTS	Semestre d'enseignement	Langue	cours ouvert mobilité	Cours 26-27	TD 26-27	Volume horaire	Descriptif	Contrôle continu	Examen terminal		
					Coefficient CC	Coefficient CT			Nature	Durée (heures)		
	60				485,00	0,00	4,0					
UE obligatoires Fiscalité européenne et internationale												
UE 1.1.1 Fiscalité européenne	15	Semestre 1			15,0					150	Grand oral commun	
UE 1.1.2 Fiscalité internationale		Semestre 1			30,0							
UE 1.1.3 Séminaires pratiques		Semestre 1			20,0							
UE obligatoires Fiscalité des entreprises et du patrimoine												
UE 1.2.1 Fiscalité des sociétés et des groupes	8	Semestre 1			25,0					80	Ecrit	5h
UE 1.2.2 Fiscalité personnelle et patrimoniale	7	Semestre 1			20,0					70	Ecrit	5h
UE 1.2.3 TVA et impôts locaux		Semestre 1			10,0							
UE 1.2.4 Séminaires pratiques		Semestre 1			20,0					Evaluation incluse dans les deux écrits		
UE obligatoires sources et procédures fiscales												
UE 2.1.1 Procédures fiscales	4	Semestre 2			20,0					40	Oral	
UE 2.1.2 Droit pénal fiscal	4	Semestre 2			10,0					40	Oral commun	
UE 2.1.3 Sources et grands principes du droit fiscal		Semestre 2			20,0							
UE obligatoires compétences complémentaires												
UE 2.2.1 Comptabilité	3	Semestre 2			25,0					30	Ecrit	3h
UE 2.2.2 Gestion financière	3	Semestre 2			25,0					30	Ecrit	2h
UE 2.2.3 Conventions sociétaires	4	Semestre 2			25,0					40	Ecrit	3h
UE obligatoires compétences transverses												
UE 2.3.1 Langue vivante (anglais)	2	Semestre 2			20,0				20		Oral	
UE 2.3.2 Mises en situation professionnelle		Semestre 2			10,0				Pas d'évaluation			
UE obligatoires Professionnalisation pour les apprentis												
UE 1.3.1 et 2.4.1 Partage d'expérience professionnelle		Semestres 1 et 2			30,0							
UE 1.3.2 et 2.4.2 Suivi et évaluation des alternants en milieu professionnel		Semestres 1 et 2			0,0		4,0					
UE 1.3.3 et 2.4.4 Enseignement à distance		Semestres 1 et 2			20,0							
UE 1.3.4 et 2.4.5 Travail personnel		Semestres 1 et 2			140,0							
UE 2.4.6 : Mémoire professionnel + soutenance	10	Semestre 2			0,0				100		Rapport écrit et soutenance	Soutenance 30mn
Sport (points sport de 1 à 15 maximum) à rajouter au total de chaque semestre		Semestres 1 et 2										

Le volume horaire total de formation à prendre en considération pour un diplôme donné est celui figurant dans le calendrier d'alternance.

Il est admis qu'une journée à l'université correspond à 7h de temps de formation apprenant. Ce dernier est notamment composé :

- des heures de face-à-face pédagogique,
- des heures de suivi et d'accompagnement,
- des temps d'études et de recherche,
- des temps d'évaluation,
- etc.